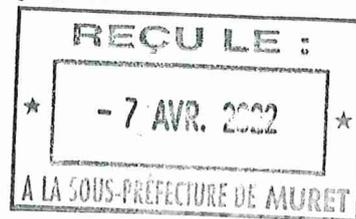


MAIRIE
DU
FOUSSERET

ARRETE

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE
AUX ADJOINTS ET CONSEILLERE MUNICIPALE

№2022102



Le Maire du Fousseret,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le Maire à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2122.32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Maire et les Adjointes sont officiers d'Etat Civil,

Vu la délibération N° 2021-31a du Conseil Municipal en date du 17 Septembre 2021 fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de de la séance du Conseil Municipal en date du 17 Septembre 2021, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes et à l'établissement du tableau des Conseillers Municipaux,

Vu la délibération N° 2020-30 du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020 fixant le nombre de conseillers municipaux délégués

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit délégué aux adjoints et conseillers municipaux,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il est donné délégation de fonctions et signature aux Adjointes, sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les domaines suivants :

- 1^{er} Adjoint - **M. BAÑULS Cédric** : Administration Générale - Finances - Personnel - Service Techniques - Urbanisme - Travaux - Bâtiments Publics - Espaces Verts - Pouvoirs de Police.
- 2^{ème} Adjoint - **Mme LAFARGUE Claudine** : Affaires Communautaires - Marchés Publics - Patrimoine Ancien - Tourisme.
- 3^{ème} Adjoint - **M. MARTINIE Laurent** : Vie locale - Vie Associative - Sécurité - Pouvoirs de Police - Logement Indigne - Economie Locale - Foire et Marchés.
- 4^{ème} Adjoint - **Mme MENDONÇA Anny** : Affaires Sociales - Solidarité - CCAS

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

ARTICLE 2 : Il est donné délégation de fonctions et signature au conseiller municipal désigné ci-après sous ma surveillance et ma responsabilité et sous la coordination des adjoints délégués, dans les domaines suivants :

Conseillère Municipale - Mme PERONNET Odile : Affaires scolaires, primaire et secondaire - petite enfance - enfance et jeunesse - relations avec les établissements et transports scolaires.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Le Maire, une délégation générale de fonction est donnée au Premier Adjoint, M. BAÑULS Cédric, et en son absence aux adjoints dans l'ordre des nominations.

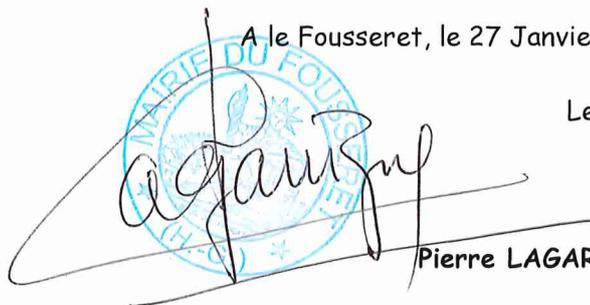
ARTICLE 4 : Les présentes délégations prennent effet à compter du 28 Janvier 2022.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté annule l'arrêté en date du 28 Septembre 2021

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame le Sous-Préfet de Muret, à Madame le Receveur Municipal.

A le Fousseret, le 27 Janvier 2022.

Le Maire,


Pierre LAGARRIGUE

BAÑULS Cédric	1 ^{er} Adjoint	
LAFARGUE Claudine	2 ^{ème} Adjoint	
MARTINIE Laurent	3 ^{ème} Adjoint	
MENDONÇA Anny	4 ^{ème} Adjoint	
PERONNET Odile	Conseillère Municipale Déléguée	

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>